



**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE RENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION
A LA FORMATION « PIEGEAGE »**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous nous avez contactés car vous souhaitez suivre la formation « piégeage » que nous dispensons et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joint le dossier à compléter, et à nous retourner, daté et signé, accompagné des pièces demandées, et ce dans les meilleurs délais.

- ❖ Bien entendu, une convocation vous sera systématiquement envoyée au minimum 15 jours avant les dates de la session dans laquelle vous serez inscrit.
- ❖ A réception de cette convocation, il vous sera demandé de confirmer votre participation par téléphone (notamment pour nous permettre de faire les réservations auprès du restaurant).
- ❖ **En cas d'annulation de participation à la formation, les frais d'inscription ne sont pas remboursables** (sauf en cas de force majeure et sur présentation de justificatifs).
- ❖ Les frais de restauration seront à la charge de chaque participant.
- ❖ Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte et sera systématiquement retourné.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Puyricard, le 23 12 2011

**LE PRESIDENT
Jean-Marie RIMEZ**



Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches-du-Rhône

DEMANDE D'INSCRIPTION A UNE FORMATION « PIEGEAGE »

Monsieur

- Président de la société de chasse de (1)
- Détenteur du droit de chasse du domaine de (1)

Monsieur, Madame ou Mademoiselle(1) (Nom, Prénom)

Né(e) le à

Demeurant

Code Postal Ville

Numéro de Téléphone N° de Portable

Adresse E.mail.....

Fait à Le

Signature du Président de la Société
De chasse ou détenteur du droit de
chasse

Signature du Demandeur

DEMANDE A RETOURNER DUMENT COMPLETEE ET SIGNEE A LA FDC 13 – 950 CHEMIN DE MALIVERY – 13540 PUYRICARD, ACCOMPAGNEE DES PIECES SUIVANTES :

- ❖ La photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- ❖ Un chèque de 45,00 € à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs des Bouches du Rhône (pour couvrir les frais de formation)
- ❖ L'autorisation parentale datée et signée (formulaire à réclamer à la Fédération en cas de candidat mineur)

NOTE : Nous vous rappelons que les frais de restauration sont à la charge du demandeur

(1) rayer la mention inutile